



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 5 mars 2019

Premiers pas pour un allègement des coûts de la santé et pas de blocage des montants pendant trois ans

curafutura, l'association des assureurs-maladie innovants, salue la décision du Conseil des Etats d'élever la franchise ordinaire de 50 francs. Dans un premier temps, elle augmentera à 350 francs. curafutura salue également la décision du Conseil des Etats de renoncer au blocage du montant de la franchise durant trois ans.

Le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur d'une hausse de la franchise ordinaire à 350 francs, ainsi que de son indexation à l'évolution des coûts. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que les franchises n'ont pas été adaptées depuis 2005. Durant ces 14 années, les coûts nets pris en charge par les assurances-maladie ont progressé plus rapidement que les coûts pris en charge par les assurés. Mais pour avoir un véritable impact sur les coûts de la santé, il faudrait consentir à une hausse de la franchise ordinaire à 500 francs.

De plus, le Conseil des Etats s'est prononcé contre le blocage des franchises durant trois ans. Grâce à cette décision, la chambre haute tient compte du fait que la population pourrait se montrer très frileuse au moment de choisir sa franchise. Le blocage du montant de la franchise durant plusieurs années inciterait les assurés à opter pour une franchise basse, ce qui aurait pour impact d'augmenter le montant des primes et de diminuer chez l'assuré la conscience des coûts qu'il engendre.

Contact pour les médias:

Saskia Schenker, vice-directrice

Téléphone: 031 310 01 81; portable: 079 212 78 65; saskia.schenker@curafutura.ch

Annick Chevillot, communication

Téléphone: 031 310 07 96; portable: 079 897 86 24; annick.chevillot@curafutura.ch



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur
<http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>